



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 23 JANVIER 2023

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	1
Votants	20
Secrétaire de séance : Monsieur Talal ABDELKADER	

L'an 2023, le 23 janvier à 17 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :

Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Caroline VABRE (DREUX), Pascal LEPETIT (OULINS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUVAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Jérôme DEPOND (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Formant la majorité des membres en exercice (19 présents / 25 membres du bureau).

Secrétaire de séance : Talal ABDELKADER

DELIBERATION N°2023-001 - Approbation et autorisation de signature du marché n°2023/02 relatif à la fourniture de sacs papiers destinés à la collecte des déchets végétaux en porte à porte

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

14 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la signature du marché n°2023-02 relatif à la fourniture de sacs papiers destinés à la collecte des déchets végétaux en porte à porte avec la société TAPIERO pour son offre de base sans prestation supplémentaire éventuelle conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande conclu sans quantité minimale de commande et pour une quantité maximale annuelle de commandes de 300 000 sacs et pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le marché.

DELIBERATION N°2023-002- Approbation et autorisation de signature de l'acte modificatif n° 10 au marché n° 2016/40 relatif à l'entretien et l'exploitation des installations collectives de chauffage

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

16 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acte modificatif n°10 au marché n° 2016/40 relatif à l'entretien et l'exploitation des installations collectives de chauffage conclu avec la société DALKIA ayant pour objet de calculer une nouvelle cible de consommation (NB) pour le site « Pôle Enfance » à Ezy-sur-Eure ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit acte modificatif.

DELIBERATION N°2023-003- Approbation et autorisation de signature de l'acte modificatif n°3 au marché n°2020/33 relatif à la conception-réalisation pour la réhabilitation et l'extension de la piscine d'intérêt communautaire à Vernouillet

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
16 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acte modificatif n°3 au marché n°2020/33 relatif à la conception-réalisation pour la réhabilitation et l'extension de la piscine d'intérêt communautaire à Vernouillet (28), conclu avec le groupement composé des sociétés SPIE BATIGNOLLES (mandataire solidaire du groupement conjoint), AP-MA ARCHITECTURE (co-traitant 1), SEBAT (co-traitant 2) et GIRACOUSTIQUE (co-traitant 3).

ARTICLE 2 : LIBÈRE les pénalités provisoires appliquées à l'entreprise à hauteur de 129 000 €.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit acte modificatif.

DELIBERATION N°2023-004- Approbation et autorisation de signature de l'acte modificatif n°1 au marché n°2022/23 relatif à l'exploitation du service public d'eau potable

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
15 pour / 0 contre / 0 abstention / 1 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acte modificatif n°1 au marché n°2022/23 relatif à l'exploitation du service public d'eau potable, conclu avec la société GEDIA, ayant pour objet l'ajout d'une prestation supplémentaire dans le cadre de la tranche ferme.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte modificatif.

DELIBERATION N°2023-005- Parc d'entreprises La Radio à Dreux – Approbation et autorisation de signature de l'avenant 2 au bail MY RETAIL BOX

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
17 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : ACCEPTE le projet d'avenant n°2 au bail commercial signé le 23 décembre 2016 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la société MY RETAIL BOX ayant pour objet de revoir à la baisse l'assiette de calcul du montant du loyer en tenant compte de la surface réelle occupée soit 4.400 m²,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant n°2.

DELIBERATION N°2023-006- ZAC des Merisiers : approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition de terrains pour l'installation d'un poste de transformation électrique et d'une armoire HTA par la SICAE-ELY dans le cadre des travaux de raccordement de la ZAC des Merisiers au réseau de distribution publique d'électricité

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
17 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention conclue avec la SICAE ELY pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain de 70m² sur la parcelle ZH0054p située sur la commune de Chérisy pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique,

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention avec la SICAE ELY de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain de 27m² sur la parcelle Z0306p située sur la ZAC des Merisiers à Germainville pour l'installation d'une armoire HTA,

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition avec la SICAE-Ely.

DELIBERATION N°2023-007- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2023 – approbation des opérations et demandes de subventions

Rapporteur : Christelle MINARD

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17 pour / 0 contre / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable aux projets présentés au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subventions et à réaliser toutes les démarches et actions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DELIBERATION N°2023-008- Appel à projets « Projets structurants » 2023-2025 du Conseil départemental d'Eure-et-Loir

Rapporteur : Christelle MINARD

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote / 1 pouvoir (Damien STEPHO à Patrick RIEHL)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : IDENTIFIE le projet de Quartier spectaculaire comme le projet inscrit par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux comme prioritaire dans le cadre du dispositif d'appel à « projets structurants » du Conseil départemental d'Eure-et-Loir conformément aux prévisions de dépenses établi ci-dessus qui sera affiné au cours de l'année 2023.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention au titre de l'appel à projets « projets structurants » du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et à réaliser toutes les démarches et actions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

5

DELIBERATION N°2023-009- Approbation du plan de financement provisoire relatif à la deuxième année de la mission de suivi-animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote / 1 pouvoir (Damien STEPHO à Patrick RIEHL)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan de financement provisoire présenté ci-dessus ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des institutions partenaires la mission Suivi-Animation OPAH et à signer les documents y afférents.

DELIBERATION N°2023-010- Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition du lot H du terrain de l'aérodrome – Modification du bénéficiaire

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote / 1 pouvoir (Damien STEPHO à Patrick RIEHL)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : ACCEPTE le principe du transfert de la convention d'occupation du lot H du terrain de l'aérodrome de la SCI DYNAMIC AVIATION à Monsieur Patrice RENUCCI ;

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant à la convention de mise à disposition du lot H du terrain de l'aérodrome ayant pour objet de substituer Monsieur Patrice RENUCCI dans les droits et obligations de la SCI DYNAMIC AVIATION dont il est le gérant ;

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant.

La fin de la séance est prononcée à 18h15.

L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au Service des assemblées.

6

Le Président,
Gérard SOURISSEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Sourisseau', written over a horizontal line.